

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux,**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT EXCUSEE :

Mme Pierrette ESQUIEU, **Conseillère Municipale.**

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

10 – 18 juin 2020

**10. Affectation des résultats de l'exercice 2019 – budget  
lotissements (Gal de Merle, Fraysse et Croix de Lauzerte)**

*Rapporteur : Mme HEMERY.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2019 approuvant le vote du Budget Primitif 2020 du budget annexe Lotissements,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2019,

**Vu** la Commission des Finances du 3 juin 2020,

**Considérant** que les résultats 2019 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2019 a été établi par le Comptable Public,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2019 présente :

- un déficit d'investissement de 551 879,61 €
- un déficit de fonctionnement de 3 600 €

**DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat du budget annexe Lotissements de la manière suivante :

- > 551 879,61 € sont affectés au compte **001 Déficit d'investissement**,
- > 3 600,00 € sont affectés au compte **002 Déficit de fonctionnement**.

Pour copie conforme

Moissac le 19 juin 2020

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :